Case
FRC
4529

LETTRE

A L'AUTEUR

DE LA

GAZETTE DE PARIS.

MLW 8262

THE NEWBERRY LIBRARY · CHICAGO ·

LETTRE
A L'AUTEUR
DE LA
GAZETTE DE PARIS.

LORSQUE vous défendez, Monsieur, la plus belle des causes, celle de la noblesse Françoise dont le sort intéresse à juste titre votre sensibilité et votre patriotisme, vous devriez, ce me semble, la citer en masse. En mettant en avant des noms qui vous ont frappé davantage, et que la nation sait distinguer, respecter et chérir selon la nature des services qu'il ont rendu, vous affoiblissez l'ensemble. Elle n'a jamais fait qu'un corps parmi nous; et ces grands noms, tout compté, ont souvent contribué à la faire envisager sous un aspect défavorable par l'abus que ceux qui les portent ont fait de leur crédit, et par la distance trop déraisonnable qu'ils ont prétendu

mettre entre la noblesse, dite de la cour, et celle des provinces. Celle-ci, à raison de l'ancienneté, pourroit souvent prétendre à plus que l'égalité, et cependant elle n'auroit pas hésité à accorder la préséance, aux gens de la cour si, comme ils le devoient, ils s'étoient montrés leurs défenseurs ; qu'ils se fussent purement considérés comme premiers parmi leurs égaux. C'est cette prétendue haute noblesse qui a réellement pesé sur le peuple, et qu'il faut encore excuser, lorsqu'on sait qu'il est presque surnaturel de ne pas profiter des abus, dont le succès constant légitime l'usage. L'assemblée nationale auroit rendu un service immortel à la France, si elle s'étoit bornée à détruire tous les moyens de séduction. On lui auroit encore été redevable d'avoir anéanti la noblesse vénale par la suppression des charges qui la conferoient, puisque cette distinction ne doit être que le prix des services rendus à la patrie et celui de la vertu ; mais ce système turc et chinois, qui n'admet que la noblesse personnelle,

en feroit à peu près le partage des gens parvenus aux richesses, n'importe comment. Elle ne tenteroit pas l'homme sage et sensible qui ne peut-être excité que par le desir de faire rejaillir sur ses descendans l'honneur qu'il peut acquérir.

Ici, Monsieur, l'assemblée nationale s'est déterminée contre ses propres décrets; elle a donné la premiere l'exemple de les enfreindre; et elle a fait ce que Dieu même ne pourroit faire, parce que sa toute-puissance ne peut heurter sa justice. Elle n'a donc pu et ne pourra jamais détruire la noblesse. Si elle le pouvoit, elle en auroit aussi tari la source; et si cette source ne découle plus du trône, le roi lui-même ne peut plus être gentilhomme, et sa dignité suprême à cet égard au moins, n'est plus qu'un être de raison. Peut-on rien imaginer de plus absurde. N'est-ce pas d'ailleurs anéantir tout principe d'émulation, de discipline, et tout ce qui a pu porter les hommes aux grandes actions? Lorsqu'on s'érige en souverains,

tandis qu'on ne pouvoit être que réformateur ou restaurateur, il auroit fallu, avant tout, consulter la nature et l'histoire. La premiere ne prêche hautement que l'inégalité qui produit l'immuabilité de l'ordre, comme en musique l'harmonie naît de l'inégalité des notes. La seconde leur diroit, monsieur, ce que vous avez répété après elle : point de noblesse, point de monarchie : et les Anglois, qui sont nos maîtres en législation, quoiqu'en disent nos philosophes modernes; les Anglois, vous le dites encore, verroient s'écrouler la plus belle constitution qui ait effectivement jamais existé, s'ils abolissoient le corps de leur noblesse. Enfin, il falloit sur-tout consulter le caractere national ; qu'on attaque en vain, et qui prend toujours le dessus, il n'a pas changé depuis deux mille ans; il est encore tel que César l'a décrit, et la forme est l'unique différence qu'on puisse remarquer entre les Gaulois et les François. Dailleurs cette chimere,

cette prétendue égalité, qu'on fait sonner si haut, et dont le peuple, toujours crédule, se laisse enivrer ; cette égalité, dis-je, est impraticable. La discipline et le bon ordre peuvent-ils exister où tous seroient égaux ? fera-t-on cesser ces troubles affreux qui gangrenent l'armée, lorsqu'on dira aux soldats, reconnoissez dans vos officiers vos supérieurs et vos égaux ? c'est une sorte de mystere à leur proposer, auquel ils ne croiront pas ; et les membres de la noblesse qui ont pu provoquer ou coopérer à un décret aussi barbare n'y croyent pas eux-mêmes. Ils ont consulté, je ne sais quel esprit de délire, enfant de l'amour-propre ; ils ont cru que leurs noms alloient devenir à jamais fameux et respectés. Plus ces noms pouvoient effectivement avoir été honorables jusques là, plus ils ont à redouter le jugement de leurs égaux et celui même d'un peuple égaré, que ses malheurs rappelleront un jour à sa douceur naturelle et à la vérité. Enfin, monsieur, il n'est

d'égalité réelle entre les hommes qu'aux yeux de Dieu et de la loi. Je reviens à la noblesse. Je répéterai qu'elle ne fait qu'un ordre en France. Seulement les uns y sont arrivés plutôt, et les autres plus tard. Il est vrai que je n'entends parler ici que de la noblesse d'extraction et de celle qui s'acquiert par l'honneur. La premiere s'éteint insensiblement avec le laps du temps, et ne peut-être plus dignement réparée que par la seconde, qui s'efforce de se montrer digne de l'honneur dont elle a été redevable à la vertu, et de gagner ses éperons. Cette nouvelle noblesse, ainsi que l'ancienne, forme le corps le plus formidable et le plus respecté qui ait jamais existé. Il est le nerf de nos armées; et j'en atteste nos plus intrépides grenadiers; il vous diront que c'est à la noblesse, à l'exemple qu'elle leur donne de la valeur, qu'ils sont redevables de la leur. Leurs officiers la respirent avec la vie, et la leur infusent en-

suite (1), et cependant le sort de ces officiers, de ces getilshommes est-il plus heureux que celui des soldats? il l'est moins dans les proportions. Le soldat vétéran trouve au moins une retraite honorable et assurée aux invalides. Il a la consolation de vivre et de mourir au milieu de ses compagnons; mais sa médiocre fortune souvent détruite, estro-

(1) Les Espagnols et les Anglois prétendent qu'une armée de nos Officiers et de leurs soldats, seroit invincible; les nôtres sont fort en état de leur prouver qu'autant vaut laisser les choses comme elles sont. Mais qu'on ne diminue pas au moins le nombre de nos officiers. La destruction de la maison militaire du roi a été un triomphe pour nos ennemis; rétablissez-là, et cherchez tous les moyens d'entretenir et d'augmenter l'émulation dans les individus et dans les corps militaires. Mais on craindra les entreprises du pouvoir exécutif. Faites de bonnes loix; que le roi en soit l'organe; qu'il déploie en leur nom la plus grande autorité; que le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif soient bien organisés; qu'ils agissent de concert; qu'ils sentent que ce concert est l'unique principe de la félicité publique, et nous serons en effet la nation la plus heureuse : nous mépriserons alors ces jalousies, ces inquiétudes qui outragent notre caractere national : l'air soucieux, grave et pensif, est ridicule sur une figure Françoise.

pié, mutilé, vieux avant l'âge, l'officier va mourir aux lieux qui l'ont vu naître; une pension médiocre, une croix de Saint-Louis, voilà les récompenses qu'il reçoit de l'état ; mais la gloire qu'il a acquise dans les combats, son honneur, que rien nepeut altérer, le suivent dans sa retraite, et l'amour de la patrie échauffe encore les derniers momens de sa vie; en fermant les yeux, il recommande à ses enfans de vivre et de mourir pour elle. Le gentilhomme est particulierement l'ami, le compagnon, le consolateur des habitans de la campagne; il naît et meurs au milieu d'eux, ou aux champs de l'honneur, ou dans leur pays commun. Lorsque forcés de défendre leurs droits, les gentilshommes du Dauphiné citerent le sang qu'ils avoient prodigués pour la patrie, un citoyen répondit, « mais est-ce de l'eau que nous avons vérsé pou elle »? éblouis par l'éclat de cette répartie, les gens qui n'approfondissent pas, ont cru que tout étoit au pair entre la noblesse

et le peuple; il s'en faut bien cependant. Allez dans tous les vilages de la France, vous y trouverez au plus trois ou quatre individus qui servent ou qui ont servi; vous en trouverez ordinairement davantage dans chaque famille de gentilshommes; ceux-ci ont uniquement adopté la profession des armes; ils le doivent et le devront toujours, tandis que le tirage de la milice force le plus ordinairement la volonté des autres. Ceux-là ne sont tenus qu'à faire un engagement, et l'honneur détermine un gentilhomme à servir au moins vingt-cinq ans; enfin, jusqu'à ce qu'il ait acquis la marque distinctive de ses services. Les gentilshommes ne peuvent former des armées; mais ils en feront toujours la force; et si l'on dit point de noblesse, point de monarchie; on peut dire aussi point de noblesse, point d'armée.

M. le maréchal de Ségur a fait une injustice insigne lorsqu'il a exigé des preuves pour entrer au service chez une nation guerriere, c'est annéantir l'ému-

lation que de s'opposer à ce qu'un citoyen qui a la fortune et le sentiment de son courage, puisse embrasser la profession des armes et mériter la noblesse par son épée. C'est par cette voie honorable que nos plus anciens chevaliérs ont gagné la leur, et si ce maréchal se fût fait présenter les rôles de nos armées, il auroit vu que, de tous tems, le tiers des offices militaires étoit rempli par d'honorables et braves bourgeois.

La constitution qu'on va donner à nos troupes portera peut-être à la France le dernier coup de massue; peut-être, au grand détriment de ce service important, va-t-on enflammer les prétentions du soldat aulieu de les régler et de leur présenter seulement des moyens d'avancement et d'encouragement ! les amalgamer à la milice nationale, c'est les perdre indubitablement, parce que tant que celle-ci existera, elle ne connoîtra jamais la rigueur de la discipline militaire. Où tout est égal et volontaire,

la subordination ne peut jamais être praticable. De-là, de cette confédération naîtra le poison contagieux qui frappera de mort le militaire François.

Ce n'est point, au surplus, cette réunion si formidable en apparence ; ce n'est point sur-tout cette milice nationale qui pourra jamais, comme on s'en flatte, être la base inébranlable de la constitution, sa stabilité dépend uniquement de sa perfection et du bonheur de l'état qui en seroit la conséquence. C'est alors qu'il conviendroit de prêter le serment de la maintenir ; mais pourquoi le ptêteroit-on ce serment ? il seroit dans tous les cœurs. Cette milice citoyenne, au reste, ou s'anéantira bientôt, ou, pour surcroît de malheur, elle ruinera sans ressource notre commerce (1). Ne

(1) Lorsque ces milices seront organisées, qui dira que les commandans de département ne demanderont pas des émolumens ? leurs lieutenans de districts en feront autant, et puis viendront les réclamations des gardes et des officiers. Il faut rendre cependant à ces milices nationales, le tribut

dit-on pas qu'il y a un million de citoyens armés en France ? donc la vingtieme partie de cette multitude est de service chaque jour, et chaque jour aussi ce sont donc cinquante mille homme qui, à la plus basse estimation, manquent à gagner quarante sols par tête : ce qui fait trente-six millions par an perdus pour l'agriculture, le commerce et les arts. Quelle taxe dont la légereté, l'amour propre, la fureur de la mode, nous empêchent encore de sentir toute l'énor-

---

de reconnoissance qui leur est dû, sans les citoyens éclairés et animés de l'amour du bien public qui s'y sont aggrégés, et sans leurs commandans, la plupart, gens d'un mérite distingué, tout étoit perdu ; mais le bon ordre une fois rétablie, les maréchaussées qui ont si bien mériré de la patrie, continueront de maintenir la tranquillité publique, si on ne juge pas qu'elles soient suffisantes, atrachez à chaque département un détachement d'invalides par district ; enfin si ce secours ne suffit pas encore, que les municipalités reclament alors le concours des troupes de ligne ; mais qu'elles prennent les ordres du pouvoir exécutif, et qu'elle lui rendent compte. Il est sur-tout essentiel que le citoyen paisible dépose ses armes dans les arsenaux, sans quoi point de tranquillité, point de perception d'impôts.

mité ! on peut évaluer à la même somme la perte de temps de cette fourmilliere de citoyens actifs qui, à raison de différentes assemblées auxquelles ils ont le droit funeste de voter, abandonnent leurs utiles travaux pour donner leurs voix d'après les avis ou l'argent de ceux qui les corrompent à l'effet de parvenir à leurs fins ambitieuses. Que d'abus ! quel gouffre ! comment pourra jamais s'éteindre cette dette nationale devenue monstrueuse ? mais je passe infiniment les bornes d'une lettre.

J'ai l'honneur d'être, etc.

De l'Imprimerie de J. J. RAINVILLE, rue Sainte-Anne, bute Saint-Roch, n°. 59.